

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/10

Quelle stratégie la Commune va-t-elle adopter dans le domaine des réseaux à fibre optique ?

M. Olivier Montavon, PDC-JDC

Le réseau de fibre optique se développe depuis une quinzaine d'années selon plusieurs axes. La vision du développement de ce réseau se base sur les collaborations développées antérieurement avec des partenaires institutionnels et commerciaux, tels que la République et Canton du Jura, la Municipalité de Delémont par ses Services industriels (SID), Cablecom, Swisscom et ACTV SA (devenu EBL Telecom SA). Les différents axes principaux sont les suivants :

- 1) Swisscom SA : le Conseil communal a réussi à convaincre Swisscom de développer son réseau VDSL en ville de Delémont. Sans frais aucun pour la municipalité, ce sont environ 2.1 millions de francs qui sont investis dans ce réseau de télécommunication performant ;
- 2) OPENJURA : cette convention signée dans les années 90 regroupe la République et Canton du Jura, la Municipalité de Delémont et Cablecom. Un réseau de fibre optique commun répondant aux besoins de chaque partenaire a été développé. Ainsi, le réseau de fibre optique est accessible dans quasi tous les offices cantonaux et communaux de Delémont ;
- 3) EBL Telecom SA : depuis que EBL Telecom SA a repris la société ACTV, une coordination étroite a lieu entre les partenaires de OPENJURA et EBL Telecom SA ;
- 4) SID : en prévision des futurs défis des réseaux électriques (smart metering, smart grids, ...), les Services industriels posent systématiquement des fibres optiques dans le réseau électrique, principalement dans la moyenne tension 16'000 V. Selon les demandes, des fibres peuvent être mises à disposition. Dans le cadre institutionnel, le principe de couverture des frais est assuré (dernier exemple en date, le raccordement de l'Office des véhicules en zone industrielle). Dans le cadre privé et suite à des demandes très récentes, le Conseil communal a élaboré des conventions de droits de passage payantes selon les règles du marché actuellement en vigueur en se basant sur des modèles éprouvés de collectivités romandes, telles que Lausanne ou Martigny. On dénombre un cas pour l'instant à Delémont.

A l'avenir, la stratégie des points 2, 3 et 4 vont être maintenus.

Le climat commercial des opérateurs de télé réseaux, subissant une forte pression de la part de Swisscom, n'incite pas à une collaboration à court terme entre eux. La mise à disposition de tiers de fibres optiques appartenant à la Municipalité par les SID reste ouverte.

En cela, la stratégie de la Municipalité paraît une bonne solution garantissant :

- une concurrence entre les opérateurs privés commerciaux
- la couverture des besoins institutionnels
- une source de recette supplémentaire par la location occasionnelle de fibres optiques
- d'éviter une position monopolistique qui engendre actuellement des problèmes juridiques dans les villes ayant opté pour un partenariat exclusif avec Swisscom (exemple Saint-Gall). Cette affaire en court est suivie de près par les services communaux concernés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger